

#### État des lieux:

- Les Jeunes MR se sont déjà montrés favorables à l'élaboration des réseaux de chaleur urbains via leur motion du 20 février 2020 intitulée « Les Jeunes MR insistent sur la nécessité d'investir dans le développement des différentes énergies renouvelables, comme les réseaux de chaleur urbains. » ;
- Les Jeunes MR se sont déjà positionnés en faveur de la prolongation des réacteurs nucléaires des sites de Doel et de Tihange ainsi que de l'énergie atomique en Belgique, au travers de leurs motions du 28 mai 2018 intitulée « Nucléaire ! » et du 20 janvier 2021 intitulée : « Mix énergétique de demain ? Nucléaire et renouvelable ! » ;
- Les Jeunes MR veulent investir dans les SMR tel que le propose la motion du 12 avril 2022 intitulée : « Les Jeunes MR souhaitent un plan d'investissement dans les SMR ».

#### Motivation de la proposition:

- La Belgique s'est engagée à prendre des politiques publiques pour limiter la hausse des températures d'ici 2100 en dessous de 2°C en parvenant à 0 émission nette de gaz à effet de serre durant la COP21 de décembre 2015 ;
- Le nucléaire, dont l'industrie est implantée en Belgique depuis les années 50, constitue une source d'énergie économique, écologique et sûre tant au niveau de l'approvisionnement des matières premières que de la production d'électricité ;
- Le dernier rapport du GIEC propose 4 scénarios dans lesquels la part du nucléaire augmente à chaque fois. Le scénario 3 (P3) propose même une augmentation de 501% de la part du nucléaire d'ici 2050. Ce rapport précise que « l'évaluation comparative des risques montre que les dangers pour la santé sont faibles par unité de production d'électricité » et que « [cette énergie] est limitée dans de nombreux pays par l'acceptabilité sociale ou politique liée notamment à la gestion des déchets » ;
- La chaleur et le chauffage des habitations représentent un poste important en termes d'émissions de CO2 dans l'atmosphère du fait de la combustion des énergies fossiles comme

le gaz ou le mazout. Le chauffage compte pour 80% de la consommation d'énergie des ménages ;

- Une centrale nucléaire cogénère deux éléments. Au moyen d'un combustible non carboné (uranium), et suite à la fission des atomes de ce dernier, une grande quantité de chaleur est produite. Cette chaleur permet de transformer de l'eau liquide en vapeur. Cette vapeur permet de faire tourner une turbine composée d'alternateurs et d'aimants, ce qui provoque le déplacement d'électrons, ce qu'on appelle communément l'électricité. Les deux produits de la fission nucléaire sont donc l'électricité, qui alimente le réseau, et la chaleur qui est rejetée dans la mer à Doel ou dans la Meuse à Tihange, ainsi que via les cheminées de refroidissement ;
- La cogénération ou réseau de chaleur urbain est un système qui fonctionne comme un chauffage central, mais à l'échelle d'une ville ou d'un quartier. Il nécessite une chaudière centrale, un réseau de canalisation et un échangeur de chaleur à l'entrée du réseau d'habitation. Dans le cadre de la cogénération, la chaudière centrale existe déjà. Il s'agit de la centrale nucléaire qui produit de l'eau chaude. Le réseau de chaleur par cogénération permet d'utiliser la chaleur produite par une usine, un incinérateur, ou en l'espèce, une centrale nucléaire pour chauffer les maisons. Ce système rend les ménages limitrophes de la centrale indépendants des énergies fossiles (gaz, mazout) et climatiquement neutres ;
- Il existe deux facteurs pouvant rendre le développement de réseaux de chaleur complexe. Le premier c'est l'élaboration du réseau et son coût financier. Le deuxième c'est la nécessité d'une large zone urbanisée autour de la centrale pour rendre le projet rentable économiquement et écologiquement.

La Région wallonne dispose de budget pour les réseaux de chaleur.

La centrale nucléaire de Tihange est placée au centre d'une zone très urbanisée (455 habitants/km<sup>2</sup>), avec plus de 21240 ménages dans le rayon d'efficacité maximum, à savoir 4 km ;

- Le nucléaire est une compétence fédérale ; les réseaux de chaleur sont une compétence régionale ;
- La technologie des SMR sur le site de Tihange serait compatible avec l'élaboration d'un réseau de chaleur rentable dans la zone limitrophe de la centrale ;

- Le député wallon MR, Manu Douette, s'est récemment montré favorable à l'élaboration d'un réseau de chaleur autour des réacteurs de Tihange si cela devait se révéler rentable ;
- La cogénération existe en Belgique (Sart-Tilman, LLN, Droixhe, St-Gislain, Chatelet, Herstal, Seraing). La cogénération nucléaire existe en France, en République Tchèque, en Russie, en Chine et en Finlande.

Proposition concrète:

Les Jeunes MR appellent :

- À prolonger les réacteurs de Tihange au-delà de 2025 ;
- À investir dans la technologie SMR sur le site de Tihange et ailleurs en Belgique ;

De la part des autorités fédérales belges :

- À évaluer la faisabilité d'établir un réseau de chaleur dans un rayon de 4 km autour du site nucléaire de Tihange ;
- À étudier la plus-value économique et écologique de permettre à certains ménages wallons de disposer d'un moyen de chauffage neutre en carbone, tout en soutenant l'industrie nucléaire en Belgique ;
- À s'engager activement dans le respect des dispositions internationales de réduction de gaz à effet de serre ainsi que dans la volonté d'assurer aux citoyens wallons la possibilité de voir les factures d'énergie diminuer, en défendant le projet d'élaboration d'un réseau de chaleur autour de la centrale nucléaire de Tihange ;
- À travailler de concert avec les autorités flamandes afin d'évaluer la faisabilité d'un réseau de chaleur pour les infrastructures portuaires aux alentours du site de Doel.